

## DOSSIER DE PRESSE

### Communiqué de synthèse

La notion du handicap est un aspect essentiel du respect des droits humains et du développement durable. L'engagement pour la réalisation des droits des personnes handicapées n'est pas seulement une question de justice mais un investissement dans un avenir commun qui se veut plus inclusif.

La Journée internationale des personnes handicapées est célébrée à travers le monde les 03 décembre et ce, depuis 1992.

En Polynésie française, on compte près de 17.000 personnes en situation de handicap, ce qui représente 6% de la population locale.

A l'occasion de cet événement, le Ministère du Travail, des Solidarités et de la Formation organise ce vendredi 02 décembre la Journée Internationale du Handicap.

Au programme, de nombreuses activités ludiques et sportives ainsi que de nombreux stands informatifs vous attendent.

Les associations, fédérations, bénévoles et sportifs vous donnent rendez-vous à partir de 8h pour le défilé des piroguiers de la Hawaiki Nui para va'a au Parc Aorai Tini Hau. Cette magnifique journée se clôtura par un spectacle des associations à 15h.

Venez nombreux, ensemble changeons notre regard sur le handicap !

### Contexte national

La loi du pays n°2022-6 du 18 janvier 2022 définit les conditions d'accès prioritaire pour les personnes reconnues handicapées.

Le terme « handicap » désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non.

Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension.

Il est à différencier du terme PMR, ce dernier ne définit comme personne à mobilité réduite, toute personne qui rencontre des difficultés dans ses mouvements et dans ses déplacements de manière temporaire ou définitive que ce soit en raison :

- De sa taille,
- De son état (maladie, surpoids, ...),
- De son âge,
- De son handicap définitif ou temporaire (cécité, ...),
- Des appareils ou matériels auxquels elle a recours pour se déplacer.

On compte 7 typologies des handicaps présents en Polynésie française, à savoir que 80% des handicaps sont invisibles :

- Handicap moteur (il correspond aux personnes rencontrant des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes),
- Maladies invalidantes (elles entraînent une restriction d'activité en termes de mobilité ou de quantité de travail à fournir, par exemple le diabète ou le cancer),

- Handicap psychique (il s'agit de trouble se caractérisant par des efforts permanents pour s'adapter et entrer en relation avec les autres ou des difficultés de concentration)
- Handicap mental (il se traduit par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision).
- Handicap cognitif (il se caractérise par l'altération des processus cérébraux permettant d'acquérir et de traiter des informations),
- Handicap auditif (il se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole),
- Handicap visuel (il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité).

Depuis 1992, à l'initiative de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), est célébrée la Journée Internationale des personnes handicapées le 03 décembre.

Cette journée à plusieurs objectifs :

- Sensibiliser l'opinion publique,
- Faire connaître et valoriser les actions de proximité conduites au quotidien par les associations et les fédérations,
- Changer les mentalités sur la question du handicap.

### **Contexte en Polynésie française**

Aujourd'hui, en Polynésie française on compte 17.000 personnes handicapées. Nombreuses sont les associations et fédérations travaillant quotidiennement sur l'inclusion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés.

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés est définie aux articles LP.5312-4 et suivants du Codes du travail, tout employeur d'au moins 25 salariés doit employer des personnes Reconnues comme Travailleur Handicapé (RTH).

Les RTH sont prononcées par la COTOREP, il s'agit d'un service public crée en 1982 et placé sous la tutelle de la Direction des Solidarités de la Famille et de l'Egalité (DSFE).

Il faut savoir que les employeurs du secteur privé soumis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) peuvent bénéficier d'aides financières en cas d'embauche d'un salarié handicapé.

Chaque année sont mis en place de nombreux aménagements sur le Fenua, dont voici une liste non exhaustive :

- Des taxis adaptés pour les PMR,
- Des interprètes en Langue des Signes Française (LSF),
- Des activités sportives (par exemple le handisurf),
- Des séances de cinéma adaptées (destinées aux personnes sourdes ou malentendantes),
- Une société Polynésienne d'Intervention Electro-Mecanique Et Frigorifique (fauteuils monte-escalier, ...)

- Des équipes d'aide à la réhabilitation au CHPF pour les personnes atteintes de troubles psychiques

### **Les temps forts de la Journée Internationale du Handicap**

A l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, le Ministère du Travail, des Solidarités et de la Formation organise le vendredi 02 décembre la « Journée Internationale du Handicap ». Cette journée aura lieu au parc Aorai Tini Hau à Pirae de 8h à 15h30.

Durant cette journée, 29 associations, fédérations et partenaires seront présentes :

- Fédération Te Niu o te huma,
- Association ADEPA,
- Association AFPRAL,
- Association Apa E Reo Nui,
- Association APRP,
- Lycée Don Bosco,
- Association Entre deux mondes,
- Association Epilepsie France,
- Association Tama Ora,
- Association Fare Heimanava,
- Association FPSAH,
- Fraternité Chrétienne,
- Association Handi Pro Mécatech,
- Association Havaiki de Raiatea,
- Association Hotuarea Nui,
- Association Huma Here No Raromaitai,
- Association Huma Mero,
- Association Taatiraa Huma No Moorea Maiao,
- Lycée professionnel Mahina,
- Association Manuia Poihere,
- Association Mata Hotu,
- Association Mataiea Fare Huma,
- Association Polynésie AVC,
- Association Pu Turu Tama Here No Bora Bora,
- Association Rima Here,
- Association Taatiraa Huma Tahiti iti,
- Association Taatiraa Argos Polynésie,
- Association Taputea Ora,
- Association Tia Mana,
- Association Tous caapables,
- Association Turu ma,
- Association IIME,

- Association Tutelger.

Le programme :

- 7h00 – 8h00 :  
Accueil des associations sur le site
- 8h30 – 9h30 :  
Ouverture de la journée en présence du Président du pays,  
Prière et chants d'accueil par la Fraternité Chrétienne,  
Défilé des piroguiers de la Hawaiki Nui para va'a
- 9h30 – 12h :  
Activités tu'aro moahi  
Balades pirogues à voile  
Concours culturels :
  - 10h30 – 11h30 : Ateliers de confection de chapeaux niàu,
  - 10h30 – 11h30 : Ateliers de confection de bouquets de fleurs,
  - 10h30 – 11h30 : Ateliers de confection de couronnes de tête,
  - 10h30 – 11h30 : Ateliers de confection de Umuhei,
  - 10h30 – 11h30 : Ateliers de confection de paniers pandanus,
  - Toute la semaine : concours TikTok « changeons notre regard ».
- 12h00 – 13h00 :  
Ma'a Tahiti
- 13h00 – 14h00 :  
Remise des prix (Tu'aro maohi + concours culturels)
- 14h00 – 15h30 : Spectacle des associations

### **Contacts**

Chargée de mission :  
Jade LY THAM  
+689 40 50 88 60

Agence Cyclone :  
Brigitte HERNANDEZ  
+689 40 45 41 45